

# Prix départemental des Villes et Villages Fleuris

## Participation au jury

Programme partenarial 2024



## Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Partenaires

CD 90 - Belfort Tourisme

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



## À l'échelle nationale, un label pour la qualité du cadre de vie

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet d'accompagner les communes qui souhaitent concilier qualité de vie et urgence environnementale, tout en préservant l'identité de leur territoire. Les communes labellisées témoignent d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et qui implique tout à la fois élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles.



## Dans le Territoire de Belfort, une mise en lumière et un soutien à l'engagement des communes

Le prix départemental des Villes et Villages Fleuris est ouvert à toutes les communes du département, sur inscription auprès de Belfort Tourisme. En parallèle, le prix des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants des communes du Territoire de Belfort inscrites au prix départemental.

Un groupe d'experts locaux réalise des visites, sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagne dans une démarche de progression. Dans le cadre d'une mise à disposition, un collaborateur de l'AUTB a participé cette année au jury du prix départemental. Le rôle du jury n'est pas de sanctionner la commune pour ses éventuelles erreurs, mais de l'accompagner dans une démarche de progression.

La visite du jury comprend :

- une présentation par la délégation communale (élus et techniciens) du contexte local, de la stratégie municipale et des modes de gestion du cadre de vie
- une visite de différents espaces représentatifs de la commune (et le cas échéant des particuliers inscrits au prix des maisons fleuries).

Les critères d'appréciation et la grille de notation pour les communes reprennent ceux du règlement national, soit :

- l'organisation de la visite
- la mise en œuvre du projet de valorisation par le paysage et le végétal
- l'animation et la promotion de la démarche auprès des différents publics
- le patrimoine végétal de la commune
- la gestion respectueuse de la biodiversité et des ressources naturelles
- la qualité de l'espace public (patrimoine bâti, voirie, mobilier, propreté)
- la cohérence des aménagements par type d'espace.

Bon à savoir : en partenariat avec le Conseil départemental, le Centre de Formation Professionnel pour Adultes de Valdoie organise des journées de formation à destination des élus et techniciens (création de massifs, connaissance des végétaux adaptés au changement climatique, taille des arbres et arbustes, etc.).



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort - 03 84 46 51 51 - contact@autb.fr

www.autb.fr